



# LE DOSSIER DU MOIS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

---

## LES INDÉPENDANTS, LEURS REVENUS, LEUR ÉPARGNE ET LEUR RETRAITE

**Juillet 2016**

# LES INDÉPENDANTS, LEURS REVENUS, LEUR ÉPARGNE ET LEUR RETRAITE

## LE SOMMAIRE

### LES REVENUS DES INDÉPENDANTS ..... 4

### LES INDÉPENDANTS ET LES CADRES SUPÉRIEURS FACE À L'ÉPARGNE ET À LA RETRAITE ..... 5

*Les indépendants face aux différents types de placements ..... 6*

*Quels sont les placements les plus rentables pour les indépendants et les professions libérales ? ..... 8*

*Contrats d'assurance-vie : êtes-vous fonds euros ou unités de compte ? ..... 9*

### RETRAITE, LES INDÉPENDANTS ET LES CADRES INQUIETS

### POUR L'AVENIR ? ..... 9

*Une très forte inquiétude concernant l'avenir du système de retraite par répartition ..... 9*

*Quelles solutions pour les régimes de retraite ? ..... 11*

*Les indépendants et les cadres supérieurs sont pour la retraite à 65 ans ..... 13*

*Épargne et retraite, un véritable engagement pour les indépendants et les cadres supérieurs ! ..... 14*

*Les indépendants et les cadres parient sur la pierre et l'assurance-vie pour préparer leur retraite ! ... 15*

# LES INDÉPENDANTS, LEURS REVENUS, LEUR ÉPARGNE ET LEUR RETRAITE

*Par Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne*

---

*Cette étude reprend les données de l'INSEE sur les indépendants et les résultats de l'enquête 2016 du Cercle de l'Épargne – Amphitéa – AG2R-LA MONDIALE.\**

**En 2015, les non-salariés représentaient 11,5 % de la population active.** Au début des années soixante-dix, les TNS représentaient plus de 20 % de la population active. Leur poids a décliné jusqu'en 2005 (moins de 10 %) avant de remonter graduellement depuis. Sur les 2,81 millions de TNS, plus de la moitié travaillent dans le secteur des services marchands (1,42 million). Près de 500 000 interviennent majoritairement dans les services non-marchands, 416 000 dans l'agriculture, 333 000 dans la construction et 146 000 dans l'industrie. Hors auto-entrepreneuriat, le nombre de TNS est légèrement inférieur à 2 millions. Près de 800 000 sont gérants de sociétés quand 1,2 million sont entrepreneurs individuels. Les femmes représentent moins de 33 % des TNS quand désormais elles font jeu égal dans le monde des salariés. Néanmoins, leur poids augmente assez vite chez les TNS, + 3 % en 5 ans. Leur nombre progresse vite dans le secteur de la santé, dans l'architecture et au sein des professions du droit. Les femmes gagnent, en moyenne, 25 % de moins que les hommes. Une partie de cet écart provient du fait qu'elles sont plus jeunes et que certaines d'entre elles exercent leur activité à temps partiel. Les revenus des femmes ont tendance à mieux résister à la crise que ceux des hommes du fait d'un positionnement plus haut de gamme de leurs activités.

**Le non-salariat est plus fréquent chez les plus de 50 ans que chez les jeunes. En effet, 16,7 % des actifs de plus de 50 ans ont un statut de non-salarié contre 2,2 % chez les moins de 25 ans.** Que ce soit en début ou en fin de carrière, le non-salariat peut être plus subi que voulu. Un nombre croissant de demandeurs d'emploi, faute de retrouver ou en attendant de retrouver une activité salariée, deviennent indépendants, dont certains en passant par la formule de l'auto-entrepreneuriat. Les non-salariés ont la caractéristique d'avoir des temps de travail élevés et cela tout particulièrement en France. En effet, **le temps de travail hebdomadaire est de 53,4 heures pour les TNS contre 39,4 heures pour les salariés.** En Europe, la moyenne est pour les TNS de 48 heures. La France arrive en troisième position pour le temps de travail des TNS derrière la Belgique (55,9) et l'Autriche (54,1). En Allemagne, le temps de travail des TNS est de 50,8 heures par semaine et au Royaume-Uni de 46,6 heures.

## LES REVENUS DES INDÉPENDANTS

**En 2013 (données INSEE), les indépendants classiques ont enregistré 3 190 euros de revenus professionnels par mois** (3 410 pour les entrepreneurs individuels et 2 860 pour les gérants de société) soit plus, en moyenne, que les salariés. 8 % des gérants touchent des dividendes (1 430 euros mensuels en moyenne) de leur entreprise, dividendes qui sont désormais considérés comme des revenus du travail.

**Les disparités de revenus sont plus importantes que chez les salariés.** 10 % des TNS ne déclarent pas de revenus. Hors revenus nuls, 10 % des TNS perçoivent moins de 450 euros par mois et 25 % moins de 1 060 euros. 50 % des TNS gagnent moins de 2 190 euros par mois quand 25 % reçoivent plus de 4 270 euros et 10 % plus de 7 780 euros.

La coiffure, les services aux personnes, les activités culturelles et les taxis sont les activités générant le moins de revenus. Les médecins et les dentistes (8 130 euros mensuels), les professions juridiques et comptables (7 790 euros) ainsi que les pharmacies (7 660 euros) sont les activités les plus rémunératrices.

**Le TNS peut être cumulard. Ainsi, 10 % des TNS ont une autre activité professionnelle (salariée) qui en moyenne génère 50 % des revenus.** C'est fréquemment le cas dans les secteurs de l'enseignement, des arts, de la santé et des services à la personne.

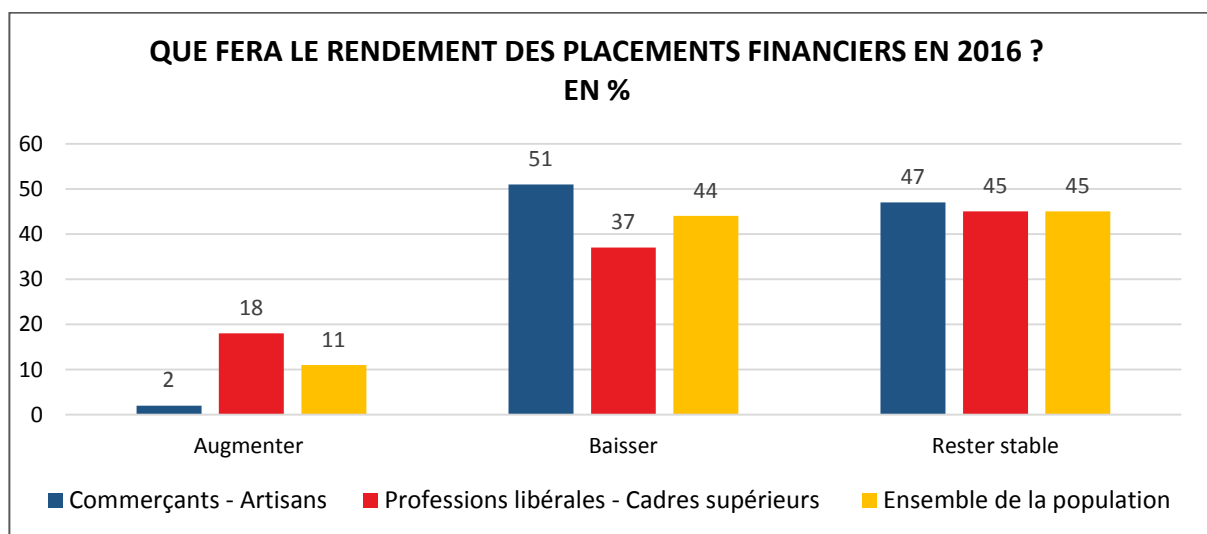
### Les autoentrepreneurs gagnent moins de 500 euros par mois

Les autoentrepreneurs actifs touchent, en moyenne, 440 euros par mois (2013). 50 % d'entre eux ont récupéré de leurs activités moins de 240 euros quand 10 % ont gagné plus de 1 150 euros. Un autoentrepreneur sur trois occupe en parallèle une activité salariée qui lui procure 85 % de ses revenus professionnels.

## LES INDÉPENDANTS ET LES CADRES SUPÉRIEURS FACE À L'ÉPARGNE ET À LA RETRAITE

Les indépendants et les cadres supérieurs ont-ils des comportements spécifiques face à l'épargne et à la retraite ? Traditionnellement moins bien couverts par les régimes collectifs, ils sont plus sensibilisés à la question de la baisse des revenus au moment de la cessation d'activité. Les indépendants, amenés à gérer leurs affaires et le cas échéant à vendre leur entreprise, leur fonds de commerce ou leur cabinet, ont, en règle générale, un regard plus averti sur les placements et leur rendement.

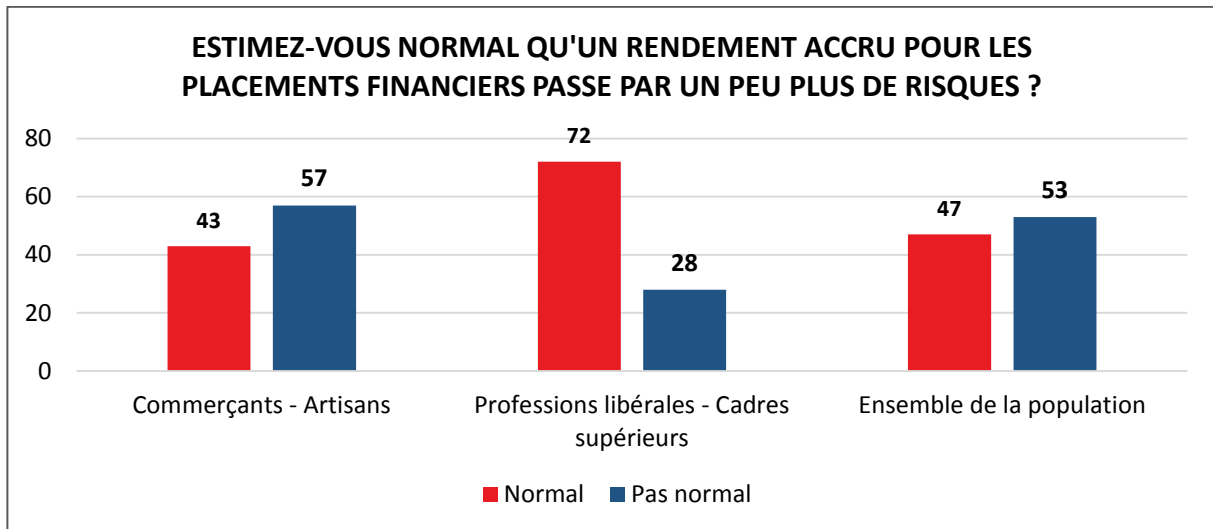
### Les indépendants et les cadres supérieurs lucides sur le rendement de l'épargne



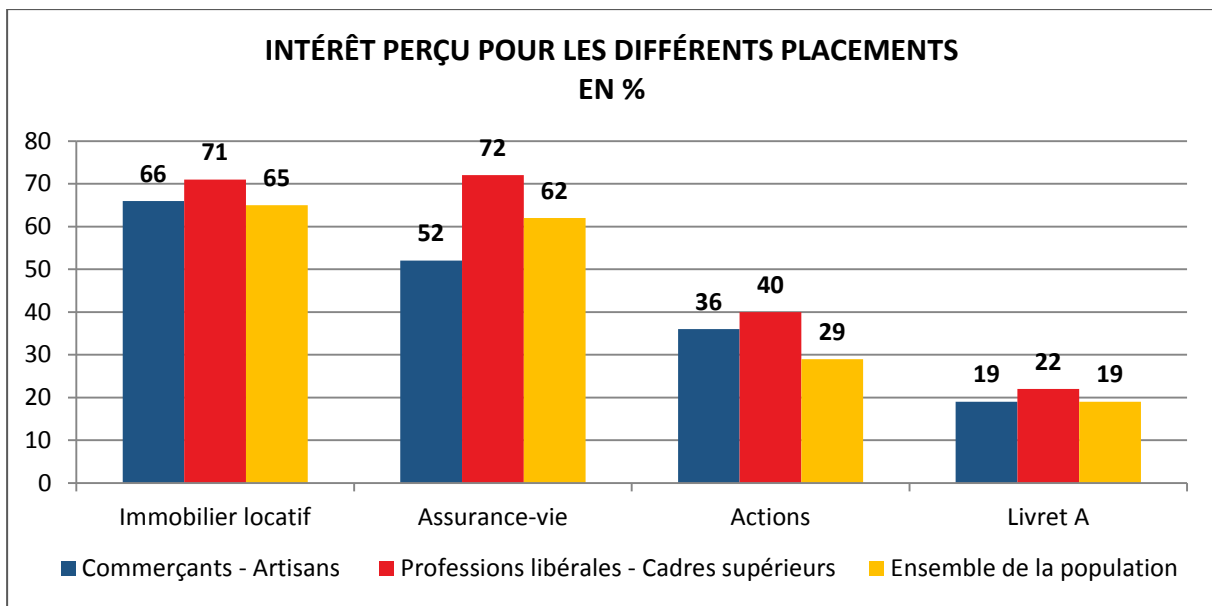
**Les commerçants et les artisans sont pessimistes sur l'évolution des rendements de l'épargne.** Ils ne sont que 2 % à penser qu'ils pourraient augmenter cette année quand ils sont 18 % pour les cadres supérieurs et les professions libérales. Seuls 37 % de ces derniers considèrent que les rendements de l'épargne pourraient baisser moins que la moyenne nationale (44 %). Cette différence de jugement s'explique par le fait que les cadres supérieurs et les professions libérales ont, en règle générale, un patrimoine plus diversifié et plus investi sur les produits dits à risques.

### Rendement et risques, divergences chez les indépendants

**Les commerçants et les artisans acceptent moins que la moyenne nationale l'idée qu'un meilleur rendement passe, pour les placements financiers, par une prise de risques accrue. En revanche, pour les professions libérales et les cadres supérieurs, cette prise de risque est complètement intégrée.** La question du niveau de revenus et de patrimoine explique en partie cette prise de position spécifique des cadres supérieurs. Par ailleurs, leur niveau de culture économique et financière, en règle générale supérieur à la moyenne nationale, peut conduire à une ouverture plus grande aux risques afin d'améliorer le rendement.



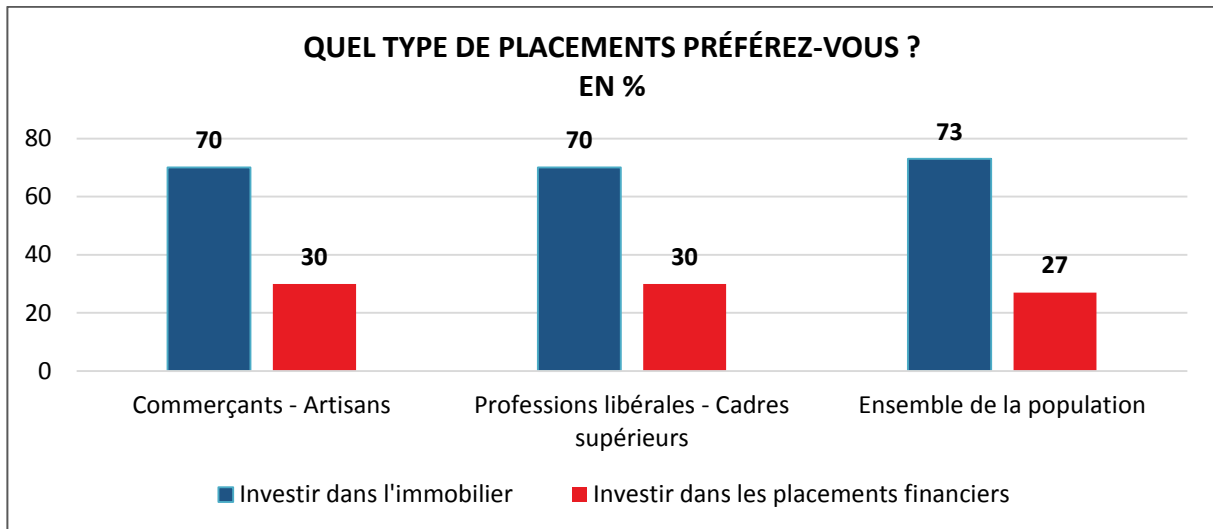
## Les indépendants face aux différents types de placements



Les professions libérales et les cadres supérieurs ont des jugements plus positifs que le reste de la population sur l'ensemble des produits d'épargne. Cette position est avant tout la conséquence d'un niveau de revenu et de patrimoine généralement plus élevé. Par ailleurs, ces CSP ont une tendance à diversifier plus que les autres leurs placements.

## Une appétence un peu plus forte dans les produits financiers

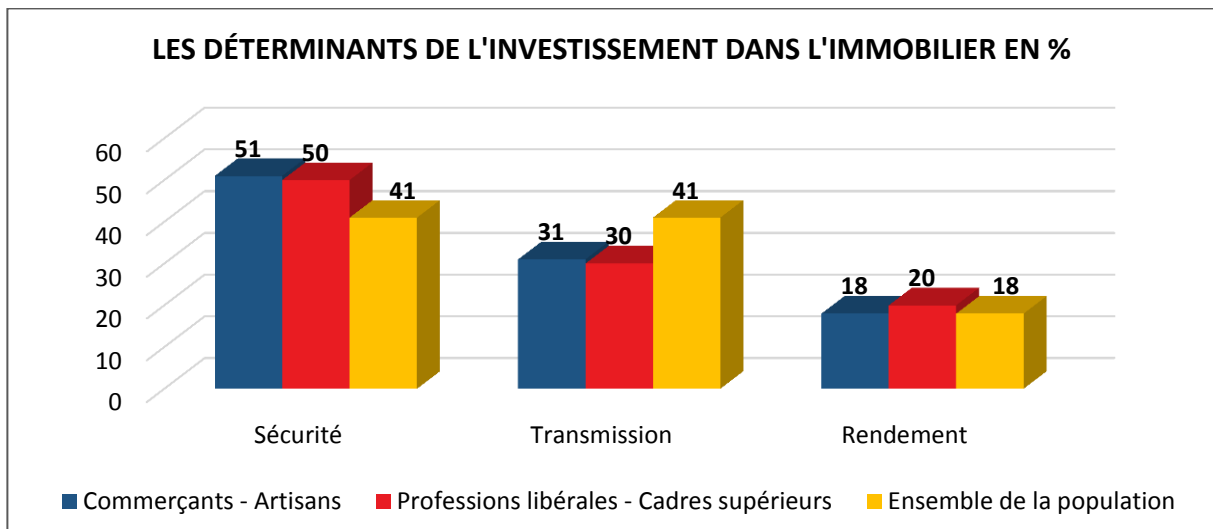
Du fait d'un patrimoine plus important et d'un taux de possession de biens immobiliers plus important que la moyenne nationale, **les indépendants et les cadres supérieurs sont un peu plus enclins aux placements financiers que la moyenne** dans une optique, sans nul doute, de diversification. Il n'en demeure pas moins que l'investissement locatif l'emporte nettement en termes de préférence.



### Entre la pierre et les produits financiers, mon cœur balance

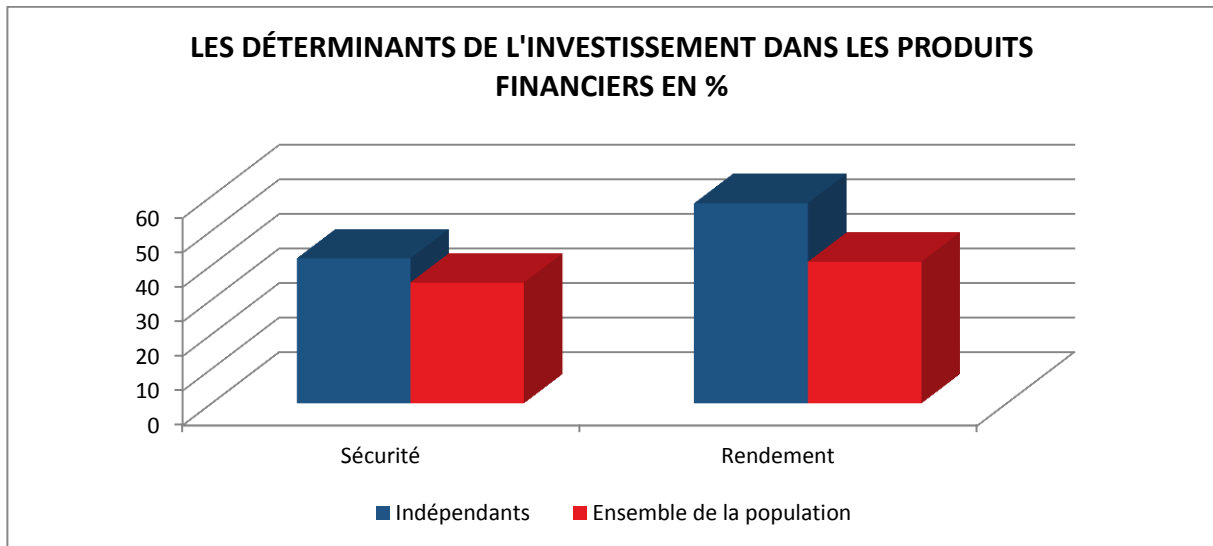
**Les indépendants et les cadres supérieurs mettent comme élément-clé expliquant leur appétence pour l'immobilier, la sécurité.** En revanche, à la différence de l'ensemble de la population, la transmission n'est pas un élément déterminant dans le choix de ce type de placement. D'autres produits sont utilisés par ces catégories de la population pour transmettre leur patrimoine. L'assurance-vie figure évidemment en bonne position avec les donations.

Pour l'ensemble des sondés, la pierre est un bon moyen de transmission. C'est assez logique. En effet, pour une grande partie de la population, le patrimoine n'est bien souvent constitué que de la résidence principale. Deux tiers de la valeur du patrimoine des ménages sont constitués de biens immobiliers.



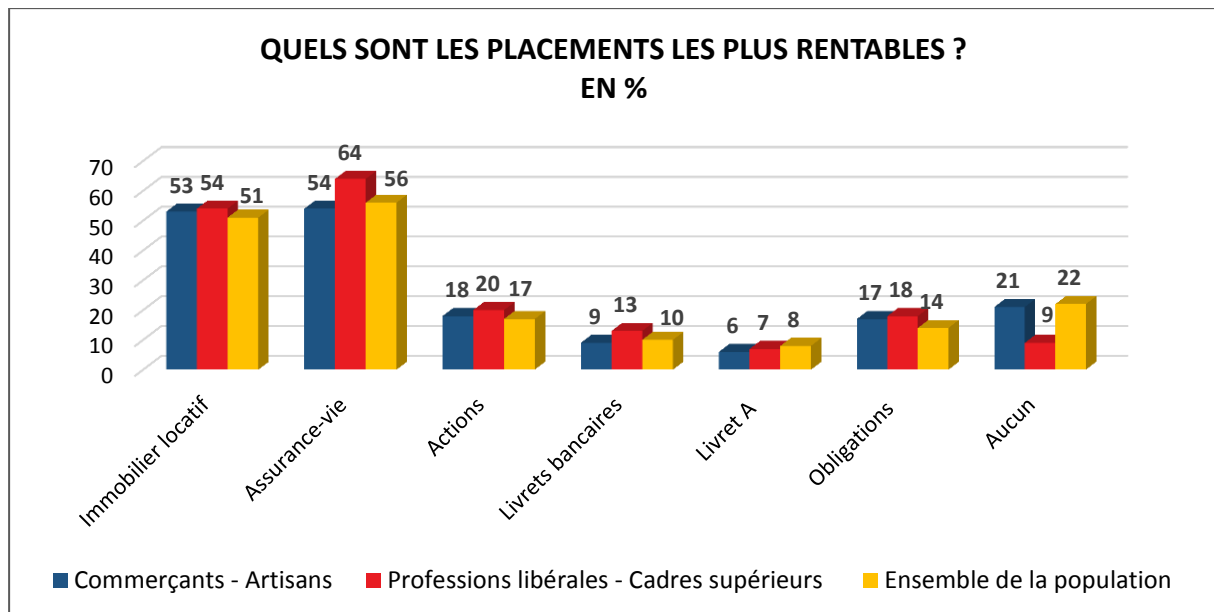
## Le placement financier synonyme de rendement

Pour les indépendants, les placements financiers sont synonymes de rendement. 58 % d'entre eux considèrent que les produits financiers offrent de meilleurs rendements contre 41 % pour l'ensemble de la population.



## Quels sont les placements les plus rentables pour les indépendants et les professions libérales ?

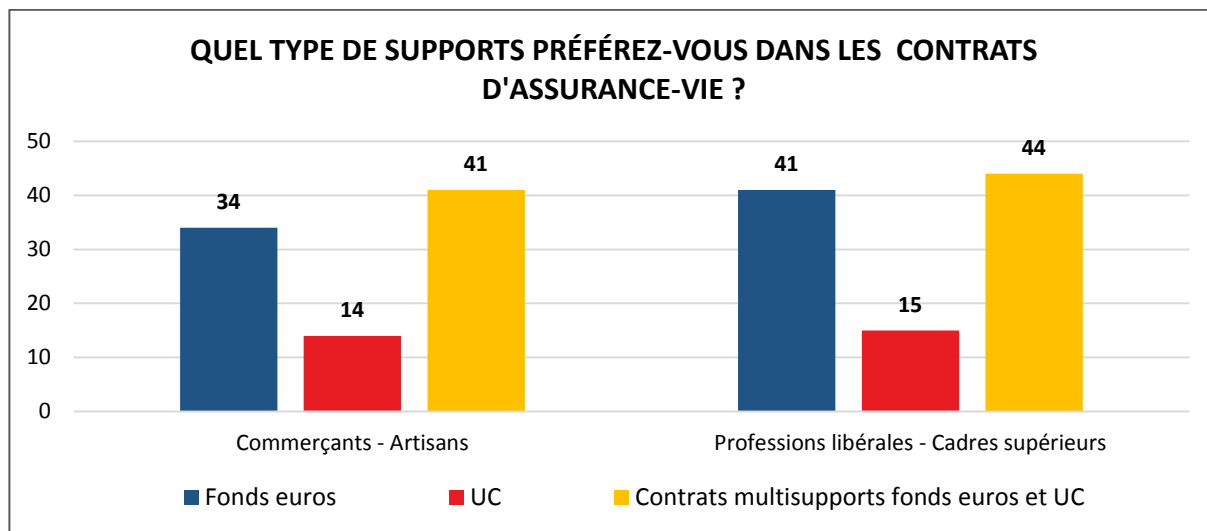
**Un peu plus pierre, un peu plus assurance-vie que la moyenne nationale, ces préférences sont la conséquence d'un niveau de revenus et de patrimoine plus élevé permettant d'opérer une plus large diversification.** L'assurance-vie avec 64 % de bonne opinion est jugée comme le placement le plus rentable. Les cadres supérieurs et les indépendants sont les clefs de voûte de ce placement qui permet tout à la fois de s'affranchir de quelques règles fiscales et d'accéder à un très grand nombre de supports.





## Contrats d'assurance-vie : êtes-vous fonds euros ou unités de compte ?

Avec la baisse des taux d'intérêt et donc du rendement des fonds euros, les assurés sont invités à souscrire des unités de compte. Sur ce sujet, les avis sont partagés au sein de la population française même si une majorité semble ne pas s'y opposer.

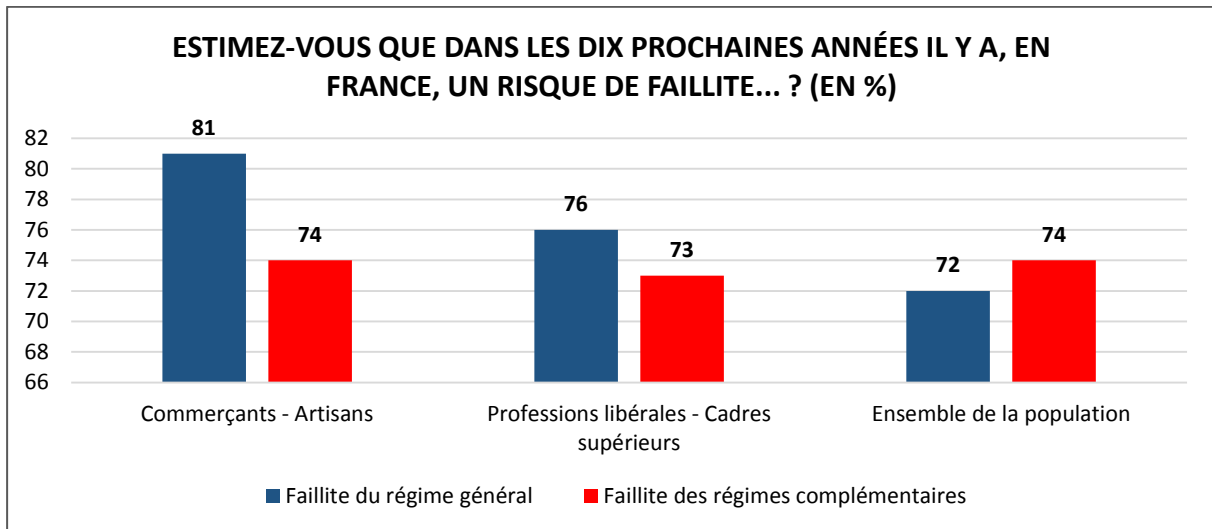


Par rapport à la moyenne de la population, les indépendants et les cadres supérieurs ont une appétence plus forte en matière d'unités de compte. Les commerçants et les artisans ont adopté les contrats multisupports, ce qui est un peu moins le cas chez les professions libérales et les cadres supérieurs.

## RETRAITE, LES INDÉPENDANTS ET LES CADRES INQUIETS POUR L'AVENIR ?

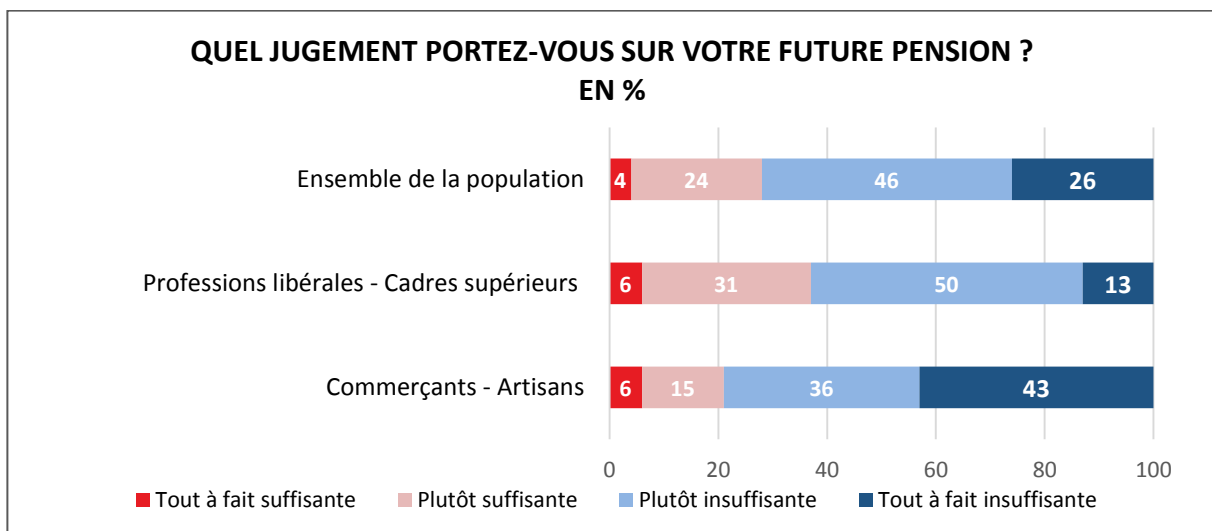
### Une très forte inquiétude concernant l'avenir du système de retraite par répartition

Les régimes de retraite ne peuvent pas faire, en soi, faillite. C'est surtout le cas des régimes complémentaires AGIRC/ARRCO qui ont l'interdiction d'avoir un solde global négatif. Actuellement, ces deux complémentaires dégagent des pertes mais ces dernières sont financées grâce aux réserves financières constituées durant les années 90. Par ailleurs, les partenaires sociaux ont, par un accord interprofessionnel en date du 30 octobre 2015, adopté des mesures visant à contenir les pertes techniques et à réduire le déficit d'ici 2020.



Les Français considèrent, à plus de 72 %, que dans les dix prochaines années, les régimes de retraite par répartition sont menacés de faillite. Les commerçants et les artisans sont les plus pessimistes. Ils sont 81 % à penser que la pérennité du régime général est en cause. Les cadres supérieurs et les professions libérales sont 76 % à penser de même. Pour les commerçants et les artisans, les problèmes rencontrés par leur régime de protection sociale, le RSI, expliquent un tel niveau d'inquiétude. Pour les cadres, le dernier accord interprofessionnel concernant l'AGIRC et l'ARRCO a pu également jouer un rôle. Cette forte sensibilité est liée à la part prépondérante des complémentaires dans les pensions des cadres. Les catégories socioprofessionnelles les plus élevées sont, par ailleurs, les plus concernées par la baisse du taux de remplacement.

### Quel jugement pour votre pension ou future pension ?

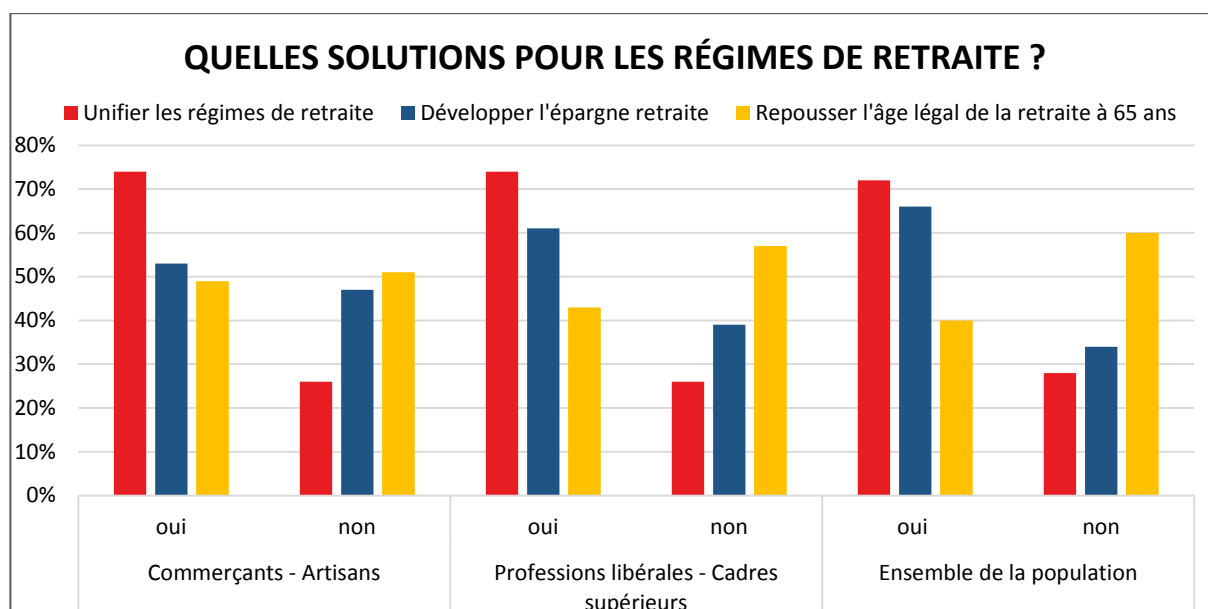


Les professions libérales et les cadres supérieurs sont un peu moins pessimistes que l'ensemble de la population en ce qui concerne leur future pension. Ils sont 63 % à penser qu'elle sera insuffisante quand la moyenne nationale est à 72 %. Les

commerçants et les artisans sont, en revanche, plus pessimistes. Ils ne sont que 21 % à penser qu'elle sera suffisante. Ce sentiment est en phase avec le niveau moyen de couverture qu'offre leur régime de retraite par répartition. Par ailleurs, longtemps, la cession du fonds de commerce constituait un élément important de la future retraite, ce qui est moins le cas aujourd'hui.

## Quelles solutions pour les régimes de retraite ?

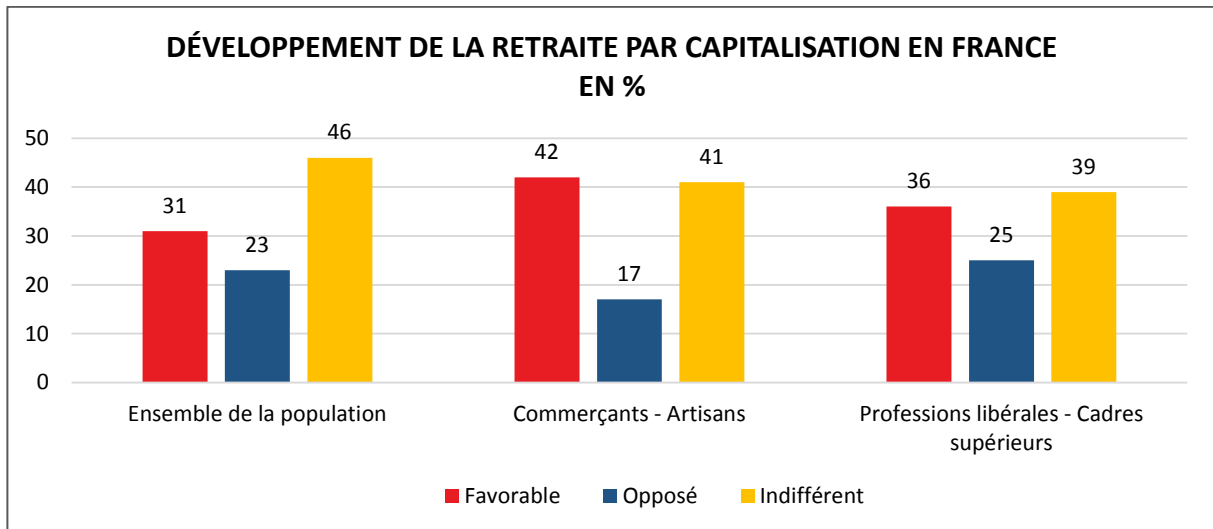
Dans l'inconscient collectif, la retraite fait partie des droits sacrés. Les Français veulent partir le plus tôt possible, rejoignant en cela la tentation des employeurs de se délester des salariés les plus âgés. Il y a un consensus assez large sur le principe que la retraite doit intervenir autour de 60 ans. Avec l'allongement de la durée de cotisation et le report de l'âge légal à 62 ans, les actifs français ont reporté leur âge effectif de départ à la retraite à plus de 61 ans. La proportion de travailleurs de plus de 55 ans s'accroît même si nous restons en deçà de la moyenne de la zone euro. Pour autant, l'idée d'aller au-delà n'est pas sans poser des problèmes.



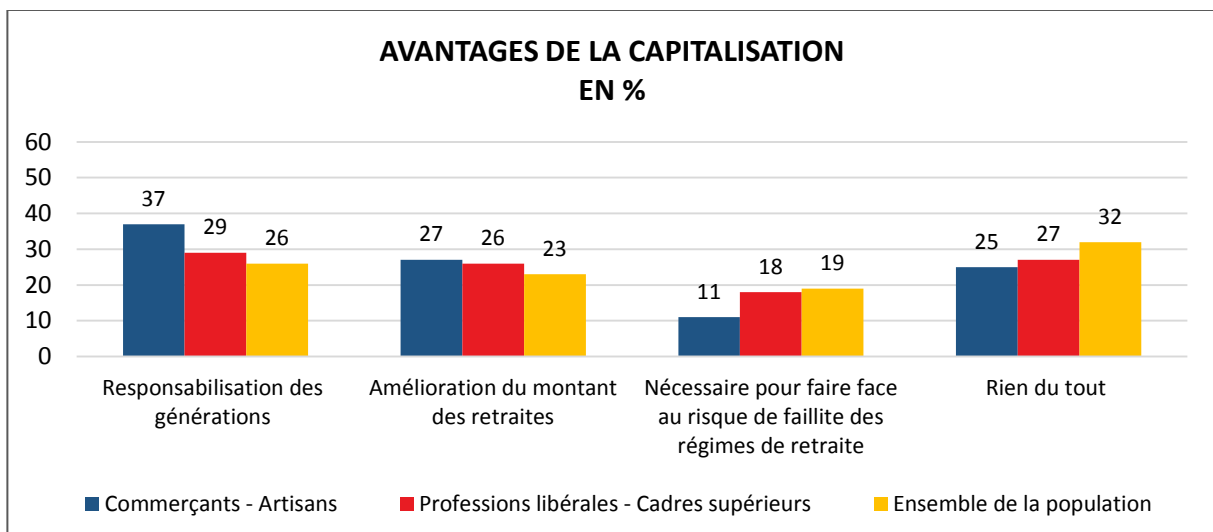
Les CSP + sont opposées au report de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans (51 % contre chez les commerçants et artisans et 57 % parmi les cadres supérieurs et les professions libérales). Certes, leur opposition est un peu moins prononcée que la moyenne nationale mais sans être réellement différente. Cela peut apparaître assez surprenant étant donné qu'ils partent à la retraite plus tard que la moyenne.

L'unification des régimes de retraite est plébiscitée à 74 %. À tort ou à raison, les indépendants et les cadres supérieurs considèrent qu'ils sont pénalisés en matière de retraite surtout au regard de la situation qui prévaut au sein de la fonction publique ou des régimes spéciaux.

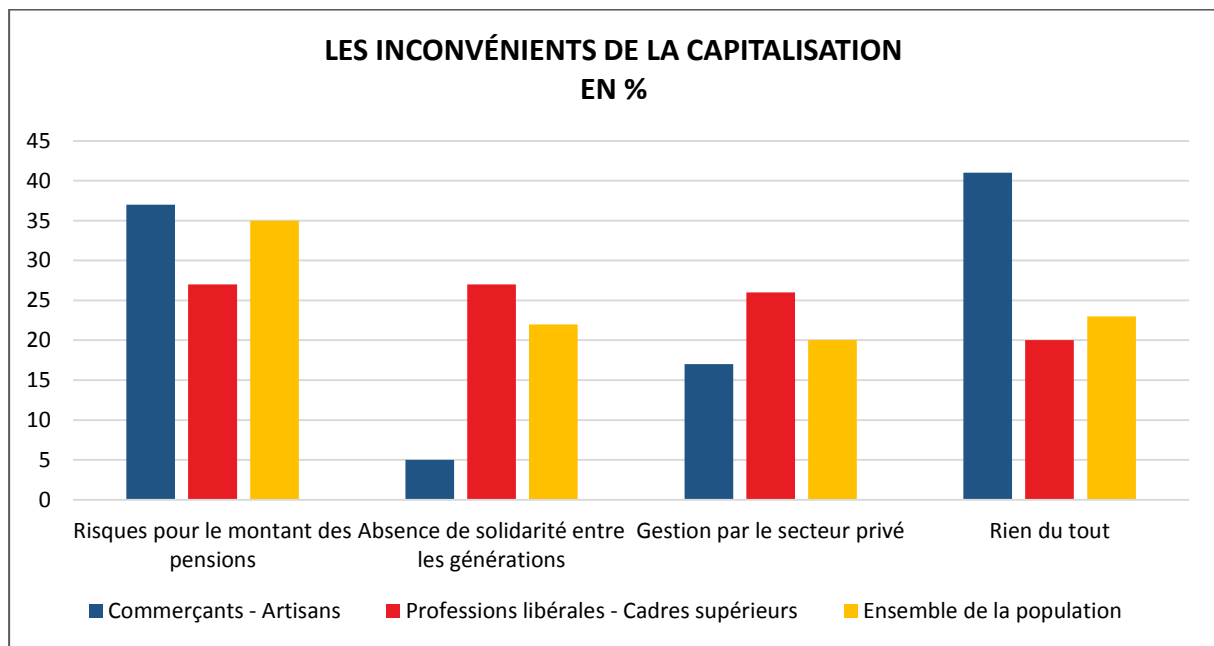
Les fonds de pension sont acceptés et ne soulèvent plus guère d'opposition sans non plus générer un élan important.



Les indépendants et les cadres supérieurs considèrent un peu plus que la moyenne nationale que la capitalisation est un moyen de responsabilisation et d'amélioration des pensions. C'est également un outil utile pour faire face au risque de faillite des régimes de retraite. Il est à souligner que la proportion de personnes considérant les solutions proposées ci-dessus sans intérêt est relativement forte.



Le développement des fonds de pension soulève quelques inquiétudes en particulier en ce qui concerne le montant des pensions et la privatisation éventuelle de l'assurance-vieillesse. Les incertitudes sur les marchés et la crainte d'une privatisation rampante du système des retraites expliquent sans nul doute ces prises de position.

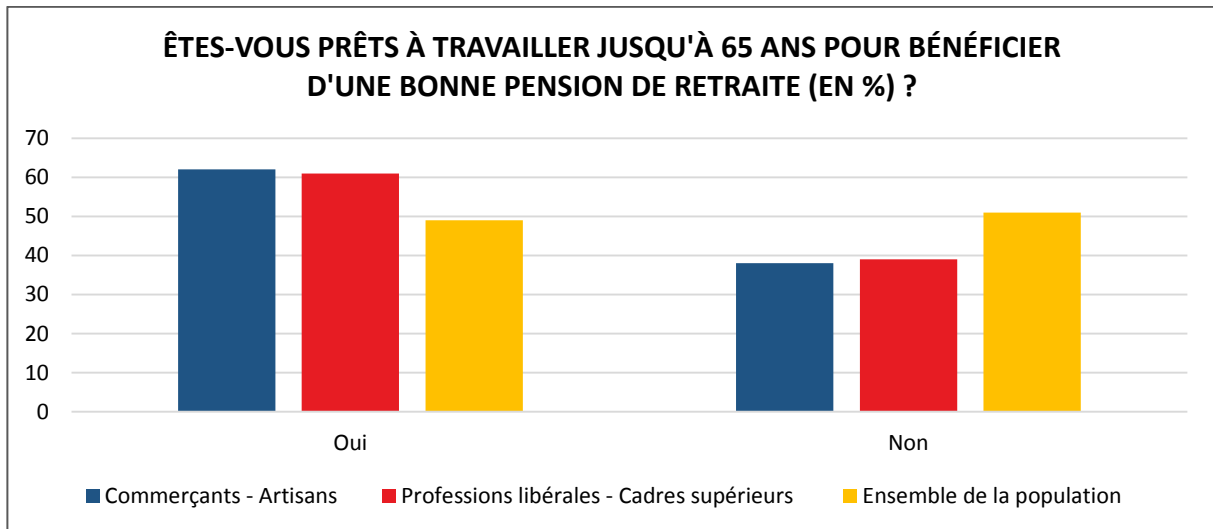


### Les indépendants et les cadres supérieurs sont pour la retraite à 65 ans

Les indépendants et les cadres supérieurs partent à la retraite, en moyenne, au-delà de 62 ans.

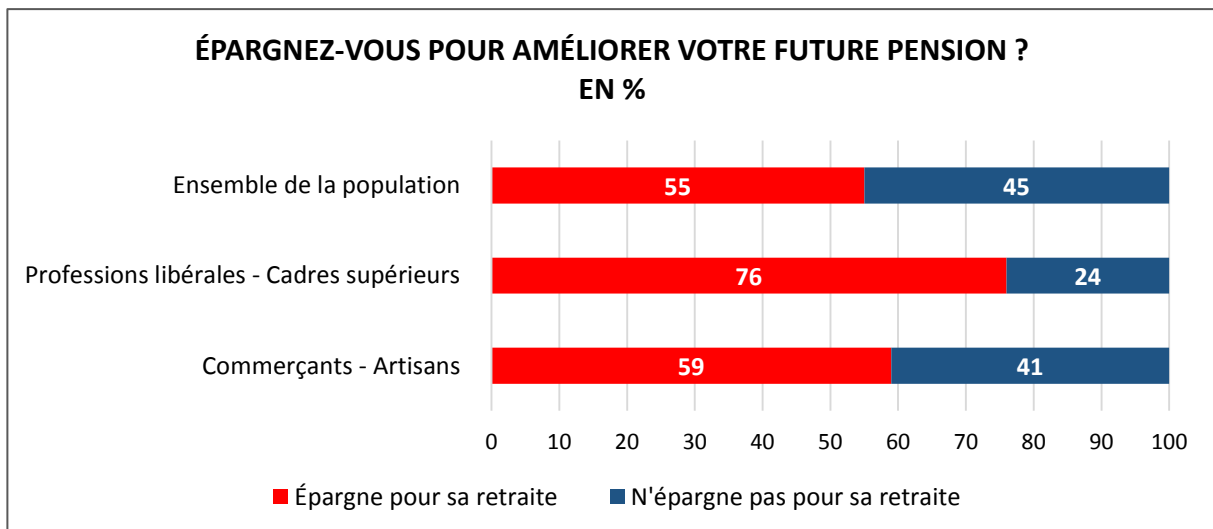
Si une courte majorité des Français rejette l'idée de travailler jusqu'à 65 ans pour améliorer sa retraite, plus de 60 % des indépendants et des cadres supérieurs y sont favorables.

En 2014, l'âge moyen de départ en retraite est de 62,1 ans pour les artisans et de 62,9 ans pour les commerçants. En moyenne, les hommes prennent leur retraite plus tôt que les femmes tant chez les artisans que chez les commerçants. Depuis 2011, l'âge moyen auquel les indépendants font valoir leurs droits à la retraite augmente. Cette progression s'explique principalement par le recul de l'âge légal de départ en retraite introduit par la réforme des retraites de 2010, mais aussi par les départs à 65 ans plus nombreux depuis 2011 avec l'arrivée des premières générations du baby-boom à 65 ans. Après correction de la démographie et des départs anticipés, l'âge moyen de départ à la retraite des artisans atteint 62,3 ans et celui des commerçants 63,7 ans en 2014.



## Épargne et retraite, un véritable engagement pour les indépendants et les cadres supérieurs !

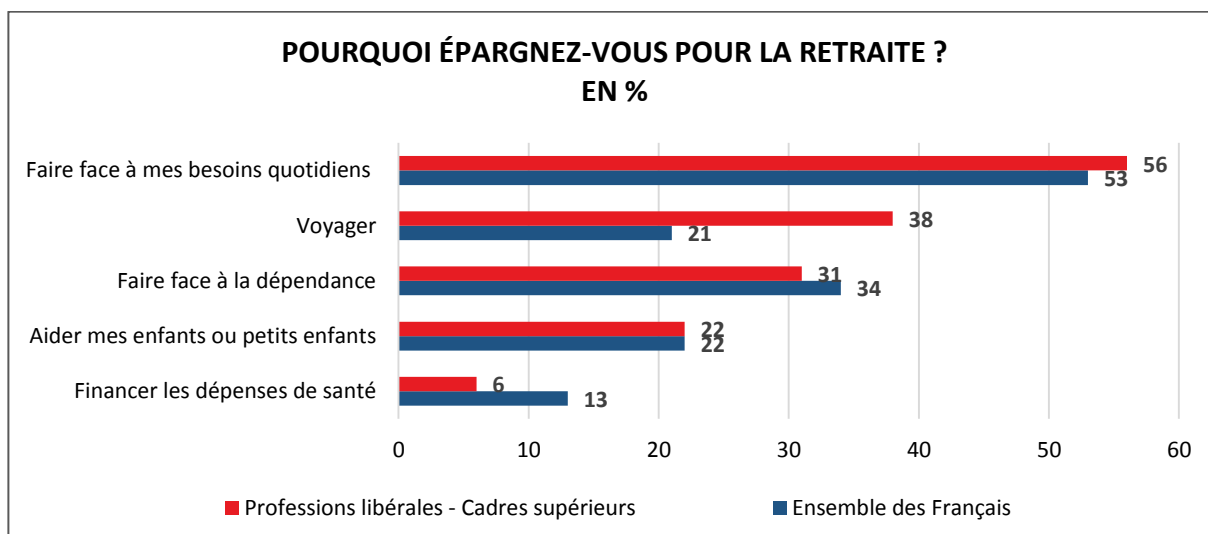
Plus des trois quarts des professions libérales et des cadres supérieurs (76 %) épargnent en vue de la retraite soit un taux nettement supérieur à la moyenne nationale (55 %). 59 % des commerçants et des artisans mettent également de l'argent de côté en vue de leur retraite. Ce sont avant tout des considérations de revenus qui conditionnent la faculté d'épargner en vue de sa retraite. Il est donc assez logique que ces CSP soient celles qui soient les plus portées à épargner pour leur future retraite.



## Pourquoi épargnez-vous en vue de la retraite ?

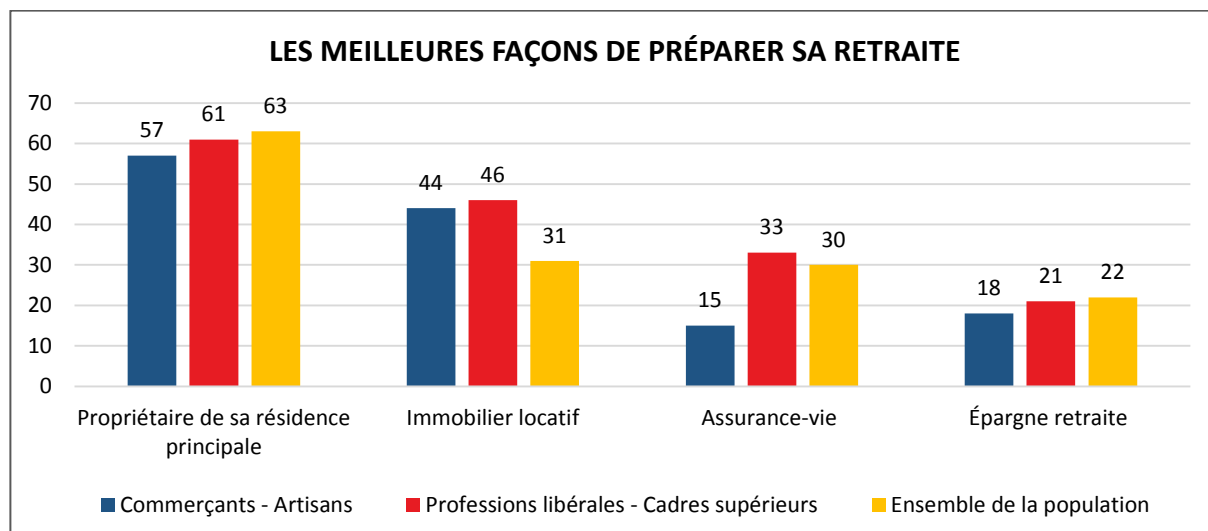
Les cadres supérieurs et les professions libérales épargnent pour leur future retraite afin, comme le reste de la population, de pouvoir faire face aux besoins du quotidien. Néanmoins, ils se distinguent par le fait que 38 % d'entre eux affirment épargner afin de pouvoir voyager contre une moyenne nationale de 21 %. L'épargne retraite est perçue pour ces CSP comme un plus permettant de financer des dépenses

exceptionnelles, de plaisir. La question du financement de santé apparaît moins problématique pour les cadres supérieurs et les professions libérales certainement en raison du fait qu'ils sont mieux couverts par une complémentaire santé que la moyenne des retraités.



### Les indépendants et les cadres parient sur la pierre et l'assurance-vie pour préparer leur retraite !

Les CSP+ ne se distinguent pas du reste de la population pour la préparation financière de leur future retraite. La pierre a leur préférence en particulier en ce qui concerne l'investissement dans l'immobilier locatif. Un tiers des professions libérales et des cadres supérieurs contre 15 % des commerçants pensent que la meilleure façon de préparer sa retraite est d'avoir un contrat d'assurance-vie.



Les indépendants et les cadres supérieurs, à travers les résultats de l'enquête 2016 du Cercle de l'Épargne, apparaissent aussi inquiets que le reste de la population concernant les régimes de retraite, et en premier lieu leur future pension. Ils ne

diffèrent qu'à la marge en matière de comportement d'épargne et de préparation financière de leur retraite. Leurs prises de conscience et leurs positions sont évidemment conditionnées par leur niveau de revenus et de patrimoine ainsi que par leur niveau de formation. Néanmoins, le taux de remplacement (rapport du montant de la pension par celui des revenus professionnels) est plus bas pour ces catégories que pour les autres et est amené à baisser de génération en génération.

*\* À la demande du Cercle de l'Épargne, le Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (CECOP) a conduit une étude sur les Français, la retraite et l'épargne. L'enquête a été réalisée sur Internet du 19 au 22 avril 2016 auprès d'un échantillon de 1 003 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'Institut français d'opinion politique (IFOP).*



**Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :**  
[www.cercledelepargne.fr](http://www.cercledelepargne.fr)

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

**Le Cercle de l'Épargne**, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

**Le conseil scientifique du Cercle** comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERN) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, ancien Directeur de l'INED et Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Les études du Cercle de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance sont une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez, Hélène Clerc

#### **Contact relations presse, gestion du Mensuel :**

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

[slegouez@cercledelepargne.fr](mailto:slegouez@cercledelepargne.fr)



**AG2R LA MONDIALE**

